



Bulletin d'information sur le projet e-LP N° 5 / mai 2007

Chers lecteurs,

Développer un standard pour les données des offices des poursuites est une chose, le mettre en pratique en est une autre. Vous trouverez dans le présent numéro un compte-rendu de la mise en œuvre d'e-LP et de l'état d'avancement des travaux.

Cordiales salutations.



Urs Paul Holenstein

Responsable du projet e-LP
Office fédéral de la justice

urspaul.holenstein@bj.admin.ch
031 323 53 36

Que recouvre la mise en œuvre ?

Par mise en œuvre, on entend la mise en place de l'infrastructure et des moyens qui permettront aux offices des poursuites et aux créanciers de toute la Suisse de commencer à utiliser le standard e-LP, de manière techniquement correcte et économiquement utile. Les personnes intéressées doivent suivre à cet effet des processus bien définis :

- **Standard applicable aux données** → Les offices des poursuites et les créanciers doivent pouvoir adapter leurs systèmes informatiques à e-LP (c'est une des raisons pour lesquelles les principaux fabricants de logiciels d'exploitation et de systèmes de recouvrement de créances participent activement au projet). L'Office fédéral de la justice ne fournira pas de logiciels ni de support technique. Ce dernier restera du ressort des fabricants de logiciels. Les créanciers traitant un grand nombre de poursuites devront adapter leurs systèmes informatiques en partie eux-mêmes. Ils trouveront tous les détails techniques et administratifs du standard e-LP dans un manuel.
- **Mise en réseau** → Autre point central d'e-LP, les participants seront intégrés dans un réseau au sein duquel ils pourront communiquer entre eux. Ils devront pour cela passer par certains processus techniques et administratifs. Un des objectifs principaux du plan de mise en œuvre d'e-LP est de définir ces processus du point de vue des participants et de les réaliser de manière aussi simple que possible.
- **Conformité** → Il est prévu de développer un service Web grâce auquel les créanciers et les fabricants de logiciels d'exploitation pourront tester la conformité de leurs logiciels avec le standard e-LP. Ce « banc d'essai » réagit comme un créancier ou un office des poursuites qui reçoit des données électroniques et produit des réponses électroniques. Ces réponses peuvent aussi contenir des messages d'erreur produits par e-LP.

L'objectif est de développer le logiciel de manière à ce que les réponses émises sur le banc d'essai soient vierges de toute erreur ; elles sont alors considérées comme des documents e-LP valables.

Projet-pilote

Actuellement, le standard est testé dans un projet pilote. Intrum Justitia SA (créancière) et le Service de l'informatique et des télécommunications du canton de Fribourg (SITel, office des poursuites) sont les deux premiers participants au futur réseau e-LP. Leurs systèmes sont déjà en mesure d'échanger des documents relatifs à des poursuites dans le cadre d'un test. Cette première phase-pilote vise à mettre au point le standard de sorte qu'une deuxième phase puisse débuter en été 2007. Il est prévu que les fabricants de logiciels d'exploitation aient adapté leur produit en automne, en vue de la réalisation d'un test du réseau portant sur la totalité des produits des offices des poursuites. Les fabricants participant au projet (Bonimpex SA, Sage Simultan SA et SITel) se sont engagés à adapter leurs logiciels à temps pour ce grand test, qui devrait avoir lieu à la fin de l'année.

Lors de cette deuxième phase-pilote, des offices-pilotes et des créanciers-pilotes communiqueront et échangeront des données selon le standard e-LP. Elle marque donc le véritable début de la mise en œuvre du projet e-LP. Celle-ci commencera le 1.1.2008 sur une base volontaire.

Remarques importantes pour les offices des poursuites et les créanciers

- Pour les offices des poursuites, ce sont toujours les fabricants de logiciels qui s'occuperont des aspects techniques, y compris en relation avec e-LP.
- Les offices et les créanciers qui veulent participer au réseau e-LP dès la phase pilote sont bienvenus. Nous les prions de prendre directement contact avec la direction du projet.
- Les offices sont pour l'instant libres de passer ou non à e-LP. L'obligation d'accepter les documents relatifs aux poursuites sous une forme électronique ne sera pas instaurée avant 2010.

Contacts

Pour toute information sur le projet e-LP, n'hésitez pas à contacter la direction du projet:

Courriel: urspaul.holenstein@bj.admin.ch

Tél : 031 323 53 36

Le bulletin d'information sur le projet e-LP paraît tous les deux mois. Il traite d'aspects particuliers de ce projet et décrit l'état d'avancement des travaux.